

DELARRE, 2008. L'analyse des infractions multiples. Contribution à une meilleure compréhension socio-statistique des condamnés auteurs d'infractions multiples.

Tableau 1 : nombre d'infractions par individu aux différents niveaux des nomenclatures

Nombre d'enregistrements par individu	Niveau <i>natinf</i> (11 372 postes)		Niveau <i>nataff 3</i> (350 postes)		Niveau <i>nataff 2</i> (85 postes)		Niveau <i>nataff 1</i> (12 postes)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
1	24 480	38%	26 847	41%	36 231	56%	44 638	69%
2	15 003	23%	15 892	24%	18 776	29%	15 914	24%
3	9 122	14%	8 728	13%	6 598	10%	3 870	6%
4	6 778	10%	7 534	12%	2 282	4%	569	1%
5	4 995	8%	3 996	6%	783	1%	57	0%
plus de 5	4 677	7%	2 058	3%	385	1%	7	0%
Total	65 055	100%	65 055	100%	65 055	100%	65 055	100%

Source : FND

Champ : Écroués au 01.12.2007

Lecture : sur 65 055 écroués au 01.12.2007, 15 003 sont auteurs de deux infractions définies à l'aide de la nomenclature *Natinf*.

Tableau 2 : nombre d'infractions concurrentes pour le statut d'infraction principale (par individu)

Nombre d'infractions éligibles au statut d'infraction principale pour un individu*	N	%
1	31 015	47,7%
2	14 044	21,6%
3	7 201	11,1%
4	5 272	8,1%
5	4 019	6,2%
6	3 504	5,4%
Total	65055	100%

Source : FND

Champ : écroués au 01.12.2007

(*) : une seule affaire est retenue par individu.

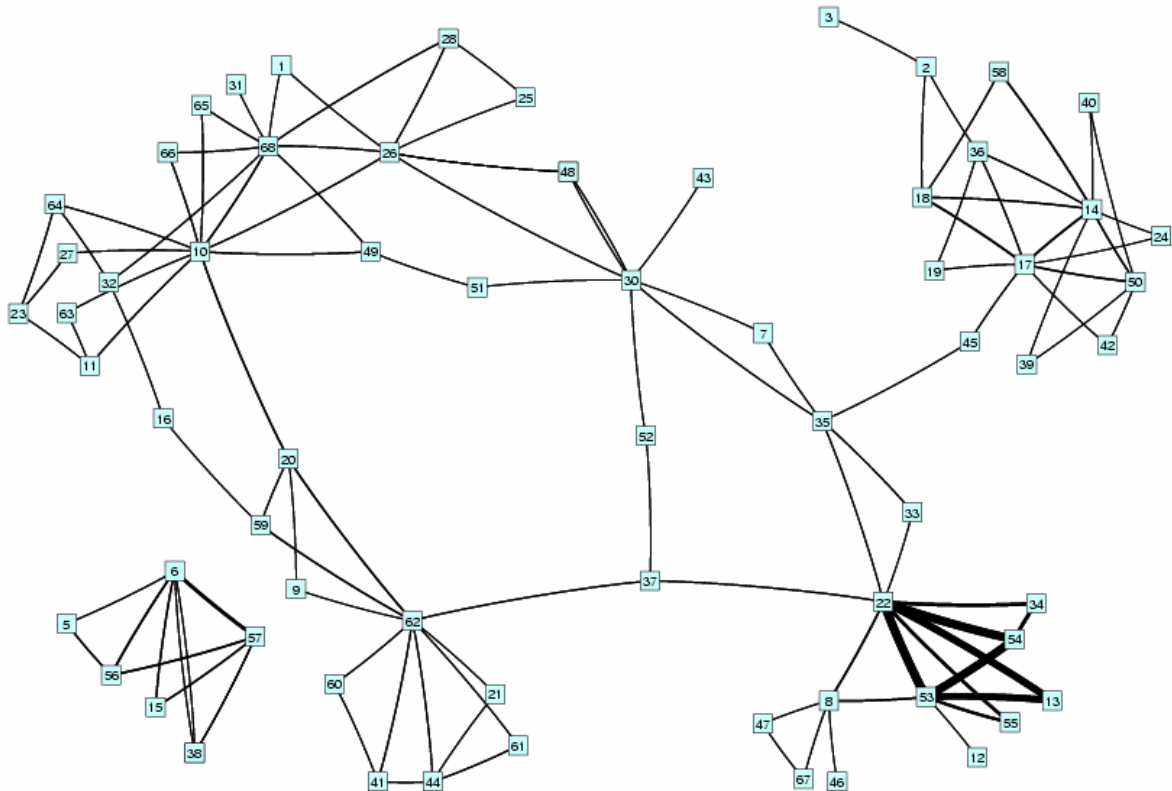
Tableau 3 : infractions associées au meurtre selon l'âge (en % et rapport des chances)

infractions associées	Effectifs					Degré d'association à la catégorie					Rapport des chances			
	Tous âges confondus	18-25 ans	25-35 ans	35-45 ans	plus de 45 ans	Tous âges confondus	18-25 ans	25-35 ans	35-45 ans	plus de 45 ans	18-25 ans (référence)	25-35 ans	35-45 ans	plus de 45 ans
autres vols aggravés	434	173	163	61	25	6,3%	16,3%	8,1%	3,6%	1,2%	1,0	0,5	0,2	0,1
détention de stupéfiants	221	62	110	36	11	3,2%	5,8%	5,5%	2,1%	0,5%	1,0	0,9	0,4	0,1
défaut de permis de conduire	127	48	47	19	10	1,8%	4,5%	2,3%	1,1%	0,5%	1,0	0,5	0,2	0,1
outrage à agent, rébellion	188	55	89	28	14	2,7%	5,2%	4,4%	1,6%	0,7%	1,0	0,9	0,3	0,1
refus d'obtempérer, refus de vérification	111	45	30	21	13	1,6%	4,2%	1,5%	1,2%	0,6%	1,0	0,4	0,3	0,2
infraction sur l'entrée et le séjour	223	45	105	58	15	3,2%	4,2%	5,2%	3,4%	0,7%	1,0	1,2	0,8	0,2
recel de vol	181	48	80	33	17	2,6%	4,5%	4,0%	1,9%	0,8%	1,0	0,9	0,4	0,2
trafic de stupéfiants	191	47	101	24	18	2,8%	4,4%	5,0%	1,4%	0,9%	1,0	1,1	0,3	0,2
recel autre que d'objet volé	99	34	32	19	14	1,4%	3,2%	1,6%	1,1%	0,7%	1,0	0,5	0,3	0,2
violences envers l'autorité publique	201	57	72	38	30	2,9%	5,4%	3,6%	2,2%	1,5%	1,0	0,7	0,4	0,3
vol en bande organisée	199	39	90	42	28	2,9%	3,7%	4,5%	2,4%	1,4%	1,0	1,2	0,7	0,4
outrage à autorité de justice/obstacle	79	18	32	15	13	1,1%	1,7%	1,6%	0,9%	0,6%	1,0	0,9	0,5	0,4
violences sans ou avec itt inférieure ou égale à 8 jours	794	200	267	158	161	11,5%	18,8%	13,3%	9,2%	7,9%	1,0	0,7	0,5	0,4
violences avec itt supérieure à 8 jours	979	224	349	215	184	14,1%	21,1%	17,3%	12,5%	9,0%	1,0	0,8	0,6	0,4
association de malfaiteurs	177	32	67	51	27	2,6%	3,0%	3,3%	3,0%	1,3%	1,0	1,1	1,0	0,4
destruction ou dégradation de biens privés ou menace	427	102	124	111	89	6,2%	9,6%	6,2%	6,5%	4,4%	1,0	0,6	0,7	0,5
vol simple	440	78	152	117	91	6,4%	7,3%	7,5%	6,8%	4,5%	1,0	1,0	0,9	0,6
menaces, chantage	162	30	53	40	37	2,3%	2,8%	2,6%	2,3%	1,8%	1,0	0,9	0,8	0,6
vol avec arme	430	70	159	100	99	6,2%	6,6%	7,9%	5,8%	4,8%	1,0	1,2	0,9	0,7
infractions législation acquisition, port et détention d'arme	663	116	206	158	180	9,6%	10,9%	10,2%	9,2%	8,8%	1,0	0,9	0,8	0,8
enlèvement, séquestration, prise d'otage	204	31	71	36	65	2,9%	2,9%	3,5%	2,1%	3,2%	1,0	1,2	0,7	1,1
coups mortels	466	56	151	138	119	6,7%	5,3%	7,5%	8,0%	5,8%	1,0	1,4	1,5	1,1
homicide volontaire	1012	102	284	284	339	14,6%	9,6%	14,1%	16,6%	16,6%	1,0	1,5	1,7	1,7
viol sur majeur	251	21	88	71	70	3,6%	2,0%	4,4%	4,1%	3,4%	1,0	2,2	2,1	1,7
violences entre conjoints ou concubins	98	7	16	34	41	1,4%	0,7%	0,8%	2,0%	2,0%	1,0	1,2	3,0	3,0
Nombre total d'enregistrements associés	6919	1063	2014	1715	2044									

Source : FND

Lecture : la première ligne (18-25 ans) est prise comme référence. Les chiffres des autres lignes représentent les chances de voir une infraction liée à l'infraction « meurtre » suivant la classe d'âge, toujours relativement à celle des 18-25 ans. Par exemple « 0,4 » signifie que les plus de 45 ans incarcérés pour meurtre ont environ moitié moins de chances que les 18-25 d'être également condamnés pour « association de malfaiteurs ». À l'inverse « 1,7 » signifie que les plus de 45 ans accusés de meurtre ont près de deux fois plus de chances d'être également accusés de viol que les 18-25 ans.

Graphe 1 : premières liaisons statistiques entre principaux type d'infractions (nataff 3)

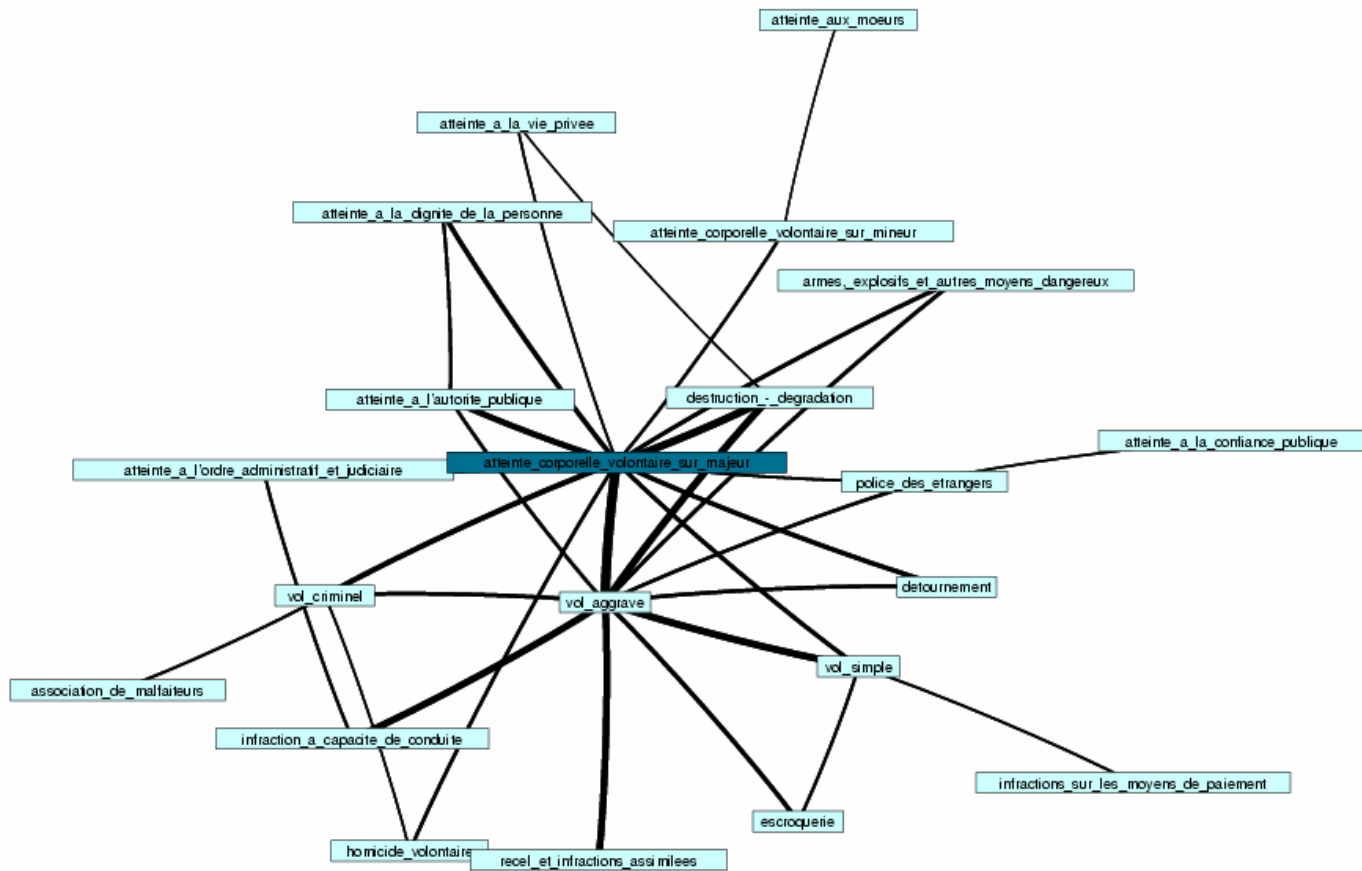


Lecture : chaque sommet représente un type d'infraction. Chaque lien rend compte d'une relation statistique importante entre deux d'entre eux. Le lien est plus ou moins gras suivant l'importance de la relation. Chaque relation est liée à la présence simultanée dans une même condamnation de deux types d'infractions donnés.

Source : FND

DELARRE, 2008. L'analyse des infractions multiples. Contribution à une meilleure compréhension socio-statistique des condamnés auteurs d'infractions multiples.

Grappe 2 : principales relations entre affaires liées aux atteintes corporelles sur majeur chez les détenus de moins de 30 ans au 01.12.2007



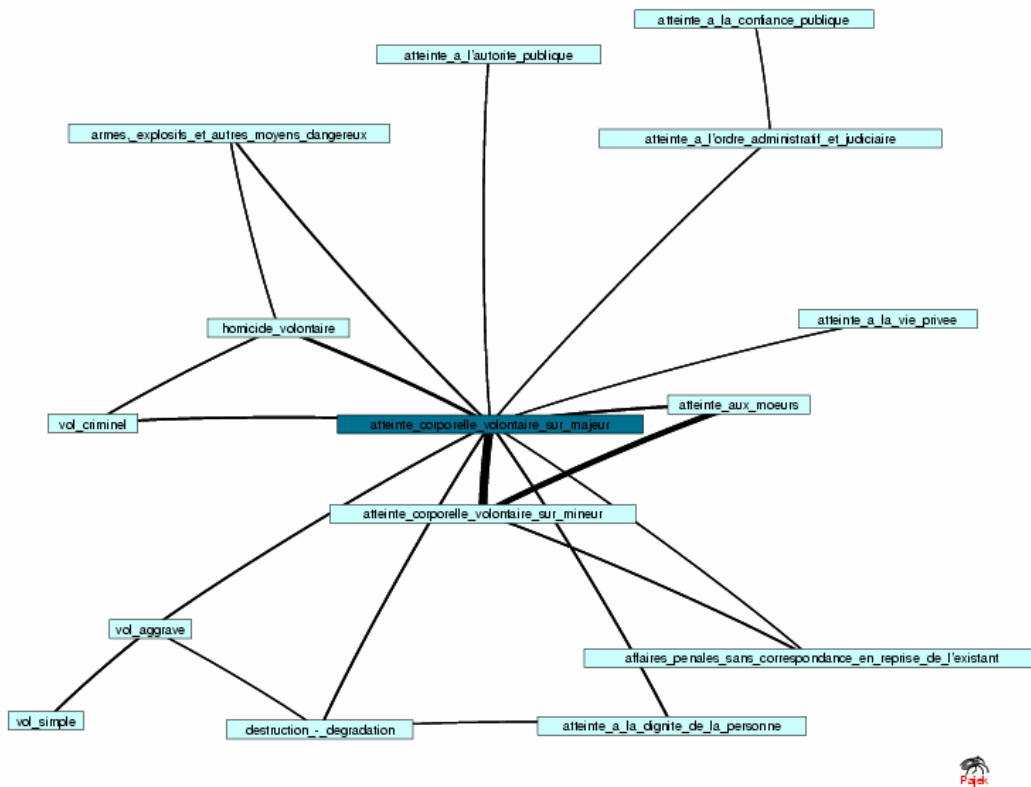
Lecture : cf. graphe 1.

Source : FND



DELARRE, 2008. L'analyse des infractions multiples. Contribution à une meilleure compréhension socio-statistique des condamnés auteurs d'infractions multiples.

Graphe 3 : principales relations entre affaires liées aux atteintes corporelles sur majeur chez les détenus de plus de 40 ans au 01.12.2007



Lecture : cf. graphe 1.
Source : FND

Encadré : la table des NATINF

La nomenclature des NATINF (nature d'infraction) a été créée en 1978. Son objectif est de rassembler dans une seule base de données la plupart des infractions présentes dans différents codes (code pénal, code de la route, code de la consommation, code rural, etc.), dont elle suit systématiquement les courantes modifications. Au 30 novembre 2007, la nomenclature contient 11 364 infractions en vigueur, et 17 161 infractions au total. Les quelques 6 000 infractions qui ne sont pas en vigueur ont été abrogées (par ex. le délit de vagabondage ou la circonstance aggravée de nuit pour la commission d'un vol), ou remplacées par d'autres du fait de modifications de l'acte incriminé. Quand une modification est opérée dans l'un des textes sans que l'acte incriminé change de nature, le numéro NATINF est conservé et seul le libellé est modifié.

Chaque infraction est définie par un code, une date de mise en application, sa nature (contravention, délit ou crime), les textes définissant et réprimant, et les peines encourues. Les libellés s'y ajoutent, ils correspondent à des « qualifications courtes » (par ex. « *Faux : altération frauduleuse de la vérité dans un écrit* »), d'une dizaine de mots en général.

Les peines encourues ont finalement leur propre nomenclature avec dans l'ordre de gravité : peines privatives de liberté ; peines pécuniaires ; incapacité, déchéance, interdiction ; obligation ; publication ; fermeture d'établissement ; confiscation. Celles d'entre elles qui sont quantifiables le sont sous la forme de durée (en quanta, montants, nombres, ou délais), suivant les NATINF auxquelles elles se rattachent (de même qu'elles peuvent être obligatoires ou facultatives).

En jouant le rôle de référentiel dans divers systèmes informatiques et infocentres, la NATINF permet de contraindre la liste de choix des différentes catégories de personnels chargés de la saisie des données administratives (greffiers des TAP, des établissements, des tribunaux). Ainsi, elle joue pour une uniformisation des fichiers. Depuis 1984, elle est la source de toutes les statistiques judiciaires relatives aux condamnations.

Mais la NATINF est également un outil à disposition des personnels des parquets, qui leur permet de faire une recherche informatique à partir de mots-clefs ou de références de texte. Les liens conduisent aux peines encourues, et aux articles des différents codes définissant et réprimant l'infraction.

Outre les juridictions, le casier judiciaire national est connecté à la nomenclature. Les autres services faisant usage de la NATINF sont le trésor public (recouvrement des amendes et des frais de justice), et les services habilités à constater des infractions (police, gendarmerie, inspecteurs du travail, contrôleurs des transports...).

Une base à part, le « *fichier qualifications développées justice* » (à ce jour non exhaustif : 733 postes correspondant aux infractions les plus condamnées sur les trois dernières années, issu de l'ancien fichier COPJ) donne les « qualifications développées » (dans notre exemple : « *d'avoir à * , le * , altéré, par quelque moyen que ce soit, frauduleusement la vérité en *(caractériser les faits), dans un écrit, ou tout autre support d'expression de la pensée ayant pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques, en l'espèce *(type d'écrit ou support), au préjudice de *(nom, prénom victime)* »).